

Les registres de commerce classiques caducs et sans effet, après le 21 février :

Le Centre National du Registre du Commerce a indiqué lundi dernier, dans un communiqué publié sur son site officiel : « Le délai est prorogé jusqu'au 21 Février 2021 », pour l'ensemble des commerçants concernés par la modification de leurs extraits de registre du commerce au titre de l'intégration du code électronique « RCE ».

Le CNRC a indiqué que, « passé ce délai, les extraits du registre du commerce non revêtus du code susvisé, deviennent caducs et sans effet ».

Pour ce faire, le Centre National du Registre du Commerce mobilise les moyens nécessaires pour faciliter aux commerçants l'opération de la modification de leurs extraits du registre du commerce qui s'effectue au niveau de ses antennes locales implantées à travers les (48) quarante-huit wilayas, selon le même communiqué.

Le directeur du registre de commerce, Amar Djaaboub, a révélé, ce jeudi 4 février 2021, qu'à la fin du mois de janvier dernier, l'Algérie comptait plus de deux millions d'opérateurs économiques au niveau national, alors que le pourcentage de registres du commerce électronique a atteint 66%.

Il a expliqué comment obtenir le registre du commerce électronique, en précisant que « l'opérateur économique doit remettre le registre du commerce classique et payer les droits de retrait d'une copie du registre du commerce électronique, qui comprendra un code graphique crypté pour chaque client. »

Il a souligné que cette étape a pour objectif de surmonter les difficultés, d'éliminer les obstacles et de mettre en place des incitations au profit des opérateurs grâce à l'approbation par le ministère du Commerce de nouvelles mesures liées à la réduction des tarifs d'inscription au registre du commerce depuis le 2 janvier dernier.

Il a rappelé que le processus concerne les opérateurs qui utilisent le moyen de paiement électronique avec des réductions allant de 12% à 56% pour les différents titulaires de registre du commerce, qu'ils soient des personnes physiques ou morales.

Par Ouramdane Mehenni -04 février 2021

Algérie Eco